

FINANCER L'INVESTISSEMENT DE MON POINT DE VENTE

Combien ?

Dépenses comprises entre :

10 000 € HT
et
50 000 € HT

Financement
Jusqu'à 40% maximum :

20% Région

10% Hautes Terres Communauté

10% • Communes
(Allanche, Massiac, Marcenat, Murat,
Neussargues en Pinatelle)

ou • LEADER
(sous réserve de vérifications)

Pour quoi ?

Un projet de :

- Rénovation extérieure
- Equipement de locaux
- Rénovation énergétique
- Achat de matériel

Retrouvez la liste complète sur
auvergnerhonealpes.fr > aides

Pour qui ?

Entreprises avec :

- CA < 2 M€
- En phase de création, de reprise ou de développement
- Indépendantes ou franchisées et artisanales ou commerciales, les entreprises de métiers d'art (reconnues)

Jusqu'à
40% de
financement

SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Combien ?

Dépenses comprises entre :

10 000 € HT
et
150 000 € HT

Financement
Jusqu'à 40% maximum :

32% LEADER

8% Hautes Terres Communauté

Pour quoi ?

Un projet de :

- Rénovation extérieure
- Aménagement intérieur
- Achat de matériel

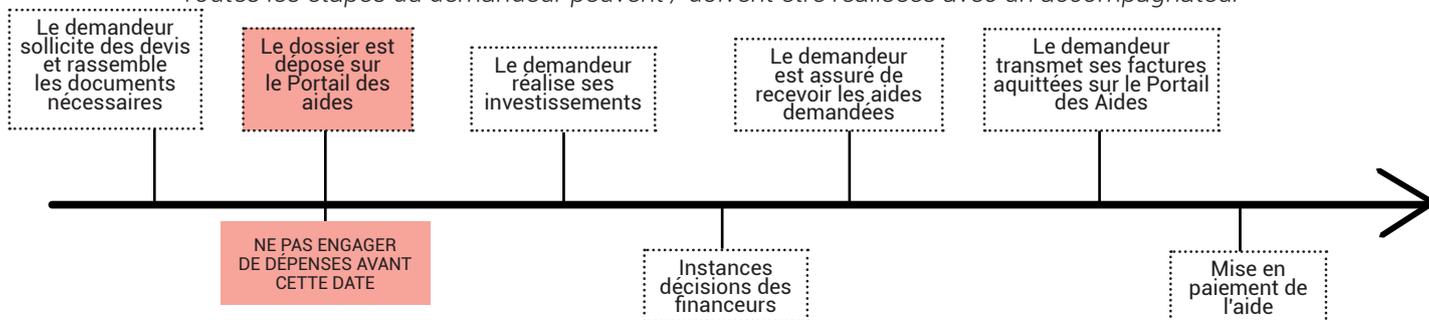
Retrouvez la liste complète sur
Cantal.fr > Leader Cantal

Pour qui ?

Entreprises immatriculées RCS/ RM, et associations entrant dans le secteur marchand, professions libérales de santé et vétérinaires :

- CA < 2 M€
- En phase de création, de reprise ou de développement
- Indépendantes

La frise chronologique ci-dessous est valide pour les deux dispositifs d'aides.
Toutes les étapes du demandeur peuvent / doivent être réalisées avec un accompagnateur



Hautes Terres Communauté co-finance ces dispositifs aux côtés de :



À la hauteur de vos projets

CONTACTEZ :

Amélie Julhes - Animatrice économique

animeco@hautesterres.fr – 04 71 20 37 92 ou 07 70 22 97 42

Plus d'informations
hautesterres.fr